NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Sextidi 6 Ventôse, an V.

(Vendredi 24 Février 1797.)

Proclamation des commissaires du directoire à Saint-Domingue, concernant les troubles qui ont eu lieu aux Caye Réponse de l'empereur de Russie aux demandes des cours de Vienne et de Londres. — Nouvelles d'Angleterre. — Inspection faite par le général Moreau des ouvrages élevés sur la rive droite du Rhin. — Suicide du représentant Charlier. - Rapport sur l'élection des députés de Saint-Domingue au corps législatif.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

COLONIES FRANÇAISES.

De Saint-Domingue , le 22 nivôse.

C'est en vain que l'on espere conserver la partie espagnole de Saint-Domingue ; la conduite des agens fran-çais a porté le desempeir & l'épouvante dans le cœur de ous les colons. A peine arrives, ils ne parlent rien moins ue d'affranchir des ce moment les citoyens noirs, de leur readre tous leurs droits politiques, &c. Il est difficile de montrer plus d'inéptie. Les Anglais ont profité de ces fautes multipliées; ils sont déjà maîtres des postes de Banica & de Caobas : ils ont ensuite envoyé aux habitans de la ville importante de Neiba, une proclamation où ils les invitent, au nom de leurs intérêts les plus sacrés, à repousser leurs plus mortels ennemis & à ouvrir leurs portes aux troupes britanniques. Il n^eest pas douteux que les Espagnols ne cédent à ces conseils. Le pectacle récent des malheurs effroyables que les principes e liberté appliqués à des Africains ont produits dans la artie française, doit redoubler encore leur horreur pour

Je vous envoie quelques fragmens d'une proclamation ue viennent de publicr les commissaires Sonthonax, Lelanc & Raimond, & qui ne laisse plus de doutes sur la éplorable situation de ce malheureux pays. Il seroit diffirile de trouver sur la terre un lieu où l'humanité soit plus outragée, le crime plus Anpuni, & le malheur des lommes plus à son comble.

« Il est tems de déchirer le voile qui couvre les événemens qui se sont passés dans le sud de la colonie, au pois de fructidor dernier ; il est tems d'éclairer le peuple

ur les atrocités qui s'y sont commises.....

» Des attentats inouis out été commis aux Cayes, à ouis, & dans plusieurs autres communes de la partie a sud. La délégation du gouvernement y a été avilie, es délégues incarceres, la commission méconnue, ses aquets interceptés, ses couriers massacrés.

" Les loix de la nature & le droit des gens ont été

foulés aux pieds; les propriétés ont été livrées au pillage, & les personnes au fer des assassins; des hommes & des femmes ont été hachés en morocaux. Deux cents citoyons de tout âge, de tout sexe & de toute coulcur.

ont été immolés de sang-froid.....

» Aux Cayes, un chef militaire prévena d'un projet d'assassinat, est arrêté par ordre de la commission pour être conduit au Cap; il s'échappe des mains de ses gardiens; il cherche dans les forts un asyle contre la loi. Un traître les lui livre ; tous les instigateurs de la sédition l'y suivent ; ils tirent le canon d'alarme : des émissaires se répandent dans la plaine & soulevent les atteliers; trois jours se passent dans les plus mortelles alarmes; mais le sang des citoyens n'a pas coulé, & Ieurs propriétés ont été respectées. Le quatrieme jour André Rigaud paroit; il se rend de suite au fort l'Het, & ne so concerte qu'avec les rebelles. Le lendemain les barrières lui sont ouvertes; il entre dans la ville à la tête de ses troupes, environné d'une foule de brigands, & avec lui le pillage & la mort ; il demande une ampliation de pouvoirs; elle lui est accordée: la vie des citoyens est mise sous sa sauve-garde, & ses satellites dépouillent, égorgent les amis de la France, & les dépositaires de l'autorité du gouvernement sont entourés des cadavres ensanglantés de leurs plus fideles désenseurs.

sanglantés de leurs plus ndeles delenseurs.

"Les deux Rigand, Duvalmonville, Salomon, Lefranc, & Pinchinat, voilà les chefs de la révolte des Cayes; ce Pinchinat qui, en 1791, a sacrifié trois cents noirs à la rage des factieux du Port-au-Prince, en stipulant leur déportation à la baie de Honduras, pour prix de leur fidélité aux hommes de couleur & du sang qu'ils avoient versé pour leur droits ; ce Pinchinat qui , après avoir seconé dans le nord de la colonie les flambeaux de la discorde, est revenu exercer ses fureurs dans le sud, pour couvrir ces malheureux départemens de sang & de

» La commission, fidelle à ses principes, se bornera quant à présent à rendre justice à ses agens calomnies, à payer le tribut de la reconnoissance publique à ceux qui, dans ces scenes douloureuses, ont bien mérité de la patrie & de l'hamanité. Elle mettra le comble à la modération dont elle a donné tant de preuves, en reuvoyant au corps législatif & au directoire exécutif la punition des coupa-

mmune de on montré

ouve une

erce sera rievement bre d'an-

essageries.

nise en

, lors de Tonoré. Il aminer s de donner ceux qui enadiers & irage dans

nission de

5 s., 9 l. .103 liv 501.108 5 liv. 5 s liv. 15 8.

111.108

 $41.28.\frac{1}{2}$...251.5 , 365 Hv. que, 2 liv. re d'Ham-- Savot Poivre, 8 s.

eautés; & u Commerce cture & des Sicard , insti-national. A tin , numéro vres franc d

se morale d

olitiques,

bles, & en implorant la cléra nec nationale pour cette multitude d'hommes égarés, épe avantés ou séduits, dont les délits purement matériels ne peuvent être attribués qu'à ceux qui, par l'abus de leur influence ou de la force, les ont contraints à les commettre ».

N'est-ce pas une a roce dérision que le langage de ces commissaires, qui parlent de leur modération accoutumée, après le récit de tous ces meurtres dont ils sont les premiers auteurs? Quelle terrible responsabilité attend ces hommes-là!

RUSSIE

De Pétersbourg , le 12 janvier.

L'empereur de Russie a répondu aux demandes des deux cours de Londres & de Vienne. La réponse à l'Angleterre est très-laconique; cependant elle renferme la promesse vague d'une flotte au printens prochain. La réponse à la cour de Vienne est plus étendue. Paul ler déclare squ'il a trouvé son armée dans un si mauvais état, qu'il ne pourroit tout au plus offrir qu'un corps de quinze on vingt mille hommes, secours trop disproportionné avec les besoins de la guerre. L'épuisement de ses finances ne lui permet pas davantage de remplir les cagagemens pécandaires contractés par feue l'impératrice. Il invite en conséquence son allié à revenir à des sentiments de paix, & lui annonce qu'il a déjà écrit au roi de Prusse pour l'engager à employer sa médiation entre le gouvernement français & la cour de Vienne. Il ajoute que la réponse qu'on attend de Berlin apra une influence décisive sur le parti qu'il aura à prendre.

(Extrait de la gazette de Liege.).

ANUGLETERRE.

De Londres, le 16 février.

Il s'étoit répandu ici des bruits assez alarmans sur des mouvement qui out eu lieu dans le Bengale. On prétendoit que les chefs des troupes de la compagnie des Indes avoient formé le projet de se déclarer indépendans de la métropole; de order un gouvernement dans l'Inde; d'ouvrir les portes de l'Indostan à toutes les rations commercantes; & d'offrir des terres à tous les Européens qui voudroient y former des établissemens. Mais les plus récentes nouvelles annoncent que ces germes d'insurrection ne sont pas aussi universels qu'en l'avoit eru d'abord. Les officiers les plus recommandables, & entr'anires tous œux du corps d'artillerie, ent refusé leur assentiment à ces projets violens.

Les plaintes des officiers militaires ne sont pas tout-à-fait sans fondement. «Tous les peuples qui ont conquis l'Inde, disent-ils, y ont toujours d'utiles & honorables établissemens. Quant à nous, l'Angleterre nous défend de possèder ancunes terres dans l'Inde; elle nous interdit même les moyens d'acquérir quelque fortune qui nous fournisse les moyens de vivre honorablement dans notre putrie; la politique nous retient ici jusqu'à ec que nous soyious épuisés par l'âge ou par le climat; enfin, elle nous reçoit sans houneurs & sans récompenses ». Il est à croiro que le gouvernement satisfera à quelques-unes de ces plaintes, & que, par un sage mêlange de modération & de fermeté, il préviendra cette explosion, qui seroit si inneste à notre commerce.

BELGIQUE.

Ee Bruxelles, le 2 ventose.

Le général Morcau s'est rendu à Dusseldorff pour y visiter les nouvelles fortifications élevées autour de cette place : après avoir examiné les ouvrages avec la plus grande attention & donné des ordres pour leur perfection , il est parti pour le camp retranché d'Oberbiliek qui couvre Dusseldorff; il a également été visiter Keyseers-weert. Moreau a trouvé l'état de défense de la rive droite du Rhin imposant & presqu'inexpugnable ; un corps d'armée de 25 mille hommes peut arrêter pendant la moilié d'une campagne une armée ennemie de 60 mille. Le général Moreau doit également inspecte : les travaux de Jaliers, les lignes tracées derrière la Roër & l'importante place de Maëstricht, après quei il paroît qu'il se rendra à Paris pour y concerter avec le directoire exécutif le plan de la campagne prochaine. Les fettres des bords du Rhin qui nous donnent ces détails, ajoutent que la division du général Championnet vient de recevoir l'ordre de se tenir prête à partir. On croit qu'elle est destinée pour l'Italie.

Outre l'énorme réquisition de grains, avoines & four-rages faites dans les neuf départemens réunis, requisition qui se leve avec autant d'activité que de rigueur; ontre celle-là, notre département vient encore d'être frappé de trois ou quatre réquisitions particulieres ordonnées par des commissaires des guerres; pour les distinguer, on leur donne le nom de ces commissaires ou de teurs maîtresses. Plusieurs, villages des environs de cette ville ont été mis à exécution militaire, parce qu'ils étoient en retard de verser dans les magasins le montant de leurs taxes. Deux escadrons du 16° prégiment de dragons sont partis de cette ville pour être disséminés dans les villages des environs d'Anvers, Malines & Tierre, afin d'éxécuter militairement tons les contribuables qui ne se sont point encore acquittés. Veila donc ce que l'on appelle la liberté! Je crois qu'il est inntile de faire des reflexions là-dessus; car on me ponrroit s'empêcher d'y mêler de l'amertume.

Les registres civiques resteront onverts dans les grandes villes jusqu'au 15 de mois; le nombre des citovens qui se trouvoient interits hier sur celui de la municipalité de cette ville, étoit de 1200. De là à 10 mille, qui est à -pen-près le nombre des citoyens de cette ville quont les qualités requises pour voter aux assemblées primaires, il y a encore loin.

FRANCE.

De Paris , le 5 ventose.

Hier, plusieurs dragons de la police sont arrivés, vers deux heures & demie, sur la place de la Révoludion; ils ont dispersé, le sabre à la main, les groupes formés par les joueurs de biribi, & en ont emmene environ une douzaine. C'est là que depuis plus de six mois le militaire vient perdre sa paye, l'artisan le fruit de ses sueurs & peut-être le pain de toute sa famille, que souvent l'eufant qui a volé ses parens vient se faire voler à son tour. Il y a long-tems que la police est averib que tous ceux qui tiement ces jeux sont des fripons reconnus, & la plupart flétris sur l'épaule. On en a arrête plusieurs fois, & ils ont été relâchés une heure après aussi tous les spectateurs répétoient-ils: On les arrête, & demain ils reparoîtront au même endroit. Le peuple

se plai acenser saccéd où tan continu

Chan la conta la malle, à la poli Dosson comme maison ment f dans seasemb lai a files act

la deri

debats

sion ju

mois).

trou

clarer

espérer

Lang calomni tribunal plette. faire rément. I contre conseil nique a

Le de

andida

soire, edeux. 1
de chae
visées et
C, offirmons le
près le
pour les
lation p
conduite
blèes et
souillée
chié mai
connas
lumieres
ramener

e justi

our av

se plaint de l'insouciance de ses magistrats, les magistrats accusent l'inpuissance des loix. Au regne de la terreur a saccédé celui du brigandage; & sur cette même place, où tant d'innocens ont péri, le crime, fier de l'impunité, continue à exercer tous les genres d'escroqueries.

Charlier, membre du conseil des anciens, & député à la convention nationale, dans laquelle il siègea tonjours à la montague, s'est brûlé ce metin la cervelle. Il étoit alle, à deux heures de la nuit, demander le ministre de la police, armé de deux pistolets. Il ne put voir que Dossonville, l'un des agens de la police; il lui parla comme un homme en démence, lui annonça que sa maison étoit cernée par la garde nationale, fait absolument faux : il étoit impossible de reconnoître aucane suite dans ses discours. Cet homme parla beaucoup dans trois assemblées, & toujours pour l'anarchie. La démeuce qui lui a fait se donner la mort, a peut-être dirigé toutes les actions de sa vie politique.

Le conseil militaire, chargé de juger les prévenus de la dernière compiration, devoit aujourd'hui ouvrir les débats publics,; il vient encore d'ajourner cette discussion jusqu'à un terme assez éloigné (c'est le 11 de ce mois). Dans cet intervalle, il examine les pieces pour y trouver les preuves de l'embanchage, ne voulant dé-clarer sa compétence que sous cette condition. Tout fait espérer que la justice civile reprendra ses droits.

Langleis, courageux & estimable écrivain, avoit été calomnié par Louvet : il en a rendu plainte devant le tribunal civil; il a librena aujourd'hui une justice complette. Louvet a été condamné à 500 liv. d'amende, à faire réparation à ce citoyen, & à l'affiche de ce juge-ment. Le tribunal a montré par là qu'il existe des loix contre la calomnie. Ce jugement doit beaucoup servir an conseil des anciens dans l'examen du projet de loi, tyrannique autant que ridicule, sur les délits de la presse.

Le département de la Seine a sait assièher les listes des andida!s; mais il a rendu cette mesure absolumen! dérivire, en ne présentant qu'une seule fois le nom de chacun d'eax. Il n'a pas même présenté le résultat des indications de chacune des douze municipalités de Paris que sont divisces en quaire sections. La liste qui n'est encore qu'au C, offic quelques noms ridicules & diffamés à côtés des noms les plus recom nandables. En généra, ees listes, d'après le relevé des douze municipalités, foné poètor presque uns les suffrages sur des hommes épronvés dans la révoation par la droiture de leurs vues & la fermeté de leur conduite. Ce sont particulierement des membres des assem-Hees constituante & legislative, dont la reputation n'est ouillée d'aneun opprobre; & qui ont lutté contre l'anarchie naissante en desendant la liberté : ce sont des hommes connus pour avoir acquis, dans différent empires, des lumieres sur l'administration, & qui seront utiles pour ramener le gouvernement à des principes d'économie & de justice en finance; ce sont aussi des écrivains connus pour avoir, particulierement depuis le 9 thermidor, in-Noque avec de grands périls & beaucoup de courage le l regue des loix & de l'humanité. Nons féront connoître le vœn manifesté dans différentes municipalités, d'aprés les notes exactes que nous en prenons.

Il y a, on général, beaucoup de zele à Paris pour se faire inserire sur le registre civique : il paroît que le nonbre des citoyens it sorits, se monte à 28 mille & s'élevera beaucoup plus haut d'ici au premier germinal. Le nombre des votans dans les assemblées (si l'on en

excepte celles de vendémiaire) n'a guere passe 14 mille.

Il paroit certain, que dans la Belgique, il regne la plus funeste indifférence à se faire inscrire sur le rôle des citoyens : triste présage pour les élections, dont les amis de l'anarchie comptent s'emparer sans beaucoupd'efforts. Les vingt-denx députés que doivent nommer ces départemens réunis ; feront beaucoup dans la balance de la majorité. La Belgique s'offre aujourd'hui aux révolutionnaires, comme une mine qui n'a pas encore été suffisamment exploitée.

On s'asçontume à voir dans la Belgique les nouvelles.

ressources de nos finances; & nos hardis spolialeurs spéculent encore plus sur la Belgique pour le rétablissement.

de leurs finances particulieres.

Quand ils dévoileront tous leurs projets, vous voudrez être défendus, propriétaires timides, que la peur écarte des assemblées, & sans doute vous serez défendus, mais tous les comps vous seront portés par des hommes élus en votre nom pour vous représenter, hommes foibles! Sortez donc de votre lache increie. & no negligez pas de faire un acte de citoyen, quand ce senl acte suffit pour vous garantir, vous & vos compatrioles, des horreurs du gouvernement révolutionnaire.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LALOR

Séance du 5 ventôse.

Le conseil prend une résolution par laquelle il rémnit au département du Mont-Terrible la principauté de Montbelliard.

Le directoire adresse un message au conseil, contenant des renseignemens sur l'état où se trouve le travail relatif aux demandes en radiation des listes des émigres; il en résulte qu'en peut, par apperçu, porter à 120 mille le nombre des individus inscrits sur ces listes; le nombre n'en est pas exactement connu, parce que plusieurs departemens n'unt pas encore envoyé les leurs, & aussi parce qu'il y a des doubles emplois, les mêmes personnes ayant été inscrites par différens departemens.

Les réclamans contre ces inscriptions sont an nombre de 17,000, mais 4500 seulement suivent leurs demandes.

Le directoire a déjà pronouce sur 1500 réclamations ; 170 ont été jugées n'être pas sondées ; le reste des réclamans a été rayé.

Ce qui a retardé ce travail jusqu'à ce jour, ce sont les opérations préliminaires qu'il a fallu faire, & l'ordre qu'il a fallu y établir; dorenavant il y aura plus de célérité.

Ce message sera imprimé.

Sur la proposition de Dannou, le conseil prend une résolution, portant que les assemblees électorales se tien-dront dans les communes où siègent les administrations centrales , exceptés trois départemens ; celle du Cantal so

eff pour y r de cette c la plus ir perfecrbiliek qui Keyseersrive droite corps d'arla moilié lle. Le gé-aux de Ja-

mportante

se rendra exéculif le bords du que la dioir l'ordre t destinée s & fourrequisition ur; ontr

frappé d ces par des , on leur maîtresses nt été mis retard d xes. Deux tis de cette s environ acquittes crois qu'il car on no

es grandes tovens qui cipalité d e, qui es ville qu iblées pri-

ives , vers évolution oupes for mené ene six mois ruit de ses ille, que faire voler st averie fripons reen a arrêtê are après les arrêle Le peuple

ticudra à Murat ; celle du Pas-de-Calais à Aire ; celle du

Var à Draguignan.

Sur la proposition de Camus, organe de la commission des dépenses, le conseil met 10 millions 500 mille francs à la disposition du ministre de l'intérieur, pour des dépenses antérieures à l'établissement de la constitu-

Au nom d'une commission spéciale, Doulcet a la parole pour faire un rapport sur les procès-verbaux d'élection des députés au corps législatif, nommés au Cap-

Uu secrétaire lit d'abord ces procès-verbaux. Sonthonax est du nombre des députés du nouveau tiers. Parmi les ex-conventionnels se trouvent Fréron, Louchet, Armon-

ville. Ce dernier nous a fait rire.

Doulcet alloit prendre la parole, quand le président annonce qu'il vient de recevoir un message du directoire, qui contient des détails satisfaisans sur la situation de

Saint-Domingue.

Qu'on lise! crient quelques voix. Doulcet est d'abord entendu ; il dit que la commission a trouve les élections faites à Saint-Domingue entachées des mêmes vices qui ont déterminé le corps législatif à annuller celles de la Guyane. Fussent-elles régulieres, elles n'auroient pas dû se faire, puisqu'au terme de la constitution tous les fonctionnaires publics dans les colonies doivent, jusqu'à la paix, être nommés par le direc-toire. Mais il n'y a en en outre ni circonscription, soit de canton, soit de département, ni de convocation légales ; la population a été arbitrairement fixée ; le nombre des députée excede celui accordé à cette isle ; il y a eu des violences dans les assemblées; rien n'assure que ceax-là seuls y ont voté qui en avoient le droit.

Doulcet, en passant, fait quelques observations sur une lettre de Sonthonax, qui se trouve dans le procès-verbal d'élection. Il écrit à ceux qui l'ont nommé que c'est à regret qu'il quittera Saint-Domingue ; mais que depuis son départ de France, le faction coloniale s'agitoit. Vos tyrans, ajoute-1-il, intriguent. Mais je n'épargnerai ni peine

ni soin, pour faire triompher les principes. La commission dont Doulcet est l'organe, s'est étonnée de ce que Sonthouax osoit désigner les propriétaires comme des tyraus, & s'est lemandée si un homme auroit forme le dessein de dominer Saint-Domingue absent comme présent.

Doulcet propose de déclarer ces élections nulles. On demande l'impression.

Hardy pense que ce seroit une dépense inutile que de faire imprimer le procès-verbal d'élection.

Il faut, dit Rouver, faire connoître à la France en-tière quel esprit à dirigé ces élections.

La France entiere, répond Hardy, ne lit pas ce qu'on

mons distribue ici.

Le conseil arrête que le rapport & le projet seront

imprimés, & non le procès-verbal.

Dumolard représente qu'il est important de statuer promptement sur ces éléctions, à raison de l'opération qui se fera le 15.

Quelques membres étoient d'avis que le conseil pro-

noncât sur-le-champ, puis qu'il ne s'agissoit, que d'une décision pareille à celle qu'il a déjà prise sur la Guyane. Quirot dit que cette derniere décision a été prise un pen lestement. Ce terme excite des murmures

La discussion aura lieu le lendemain du message du

directoire.

On lit le message du directoire : il porte que d'après les nouvelles apportées par la corvette la Surveillante, arrivée à Rochefort après une traversée de 37 jours, l'état où se trouve Saint-Domingue est rassurant; les villes se repeuplent, les travaux recommencent.

Ces nouvelles portent aussi que les anglais emploient dans leurs combats contre nous des dogues dressés à cet effet; inhamanité d'autant plus atroce que dans ce pays

on va fréquemment nuds jambes.

Vaublanc assure que le directoire est trompé par ses agens; que rien n'est plus faux, plus ridicule que le tableau qu'ils ont fait de la situation de Saint-Domingae. (On murmure). Je suis bien-aise, s'écrie Vaublanc, de m'inscrire d'avance en faux contre la fourberie de cos agens infideles.

On ordonne l'impression du message.

CONSEIL DES ANCIENS. Seance du 5 ventôse.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution qui fixe les départemens qui devront cette année fournir des juges au tribunal de cassation.

Sur le rapport de Balivet, le conseil approuve une résolution qui ouvre au ministre de la justice un crédit pour le paiement des juges du tribunal de cassation.

Sur celui de Porcher, il approuve la résolution du 19 pluviôse, relative à la liquidation & aux rentrées de ce qui reste de l'emprunt force.

Sur le rapport de Creuzé-Latouche, le conseil approuve sa nouvelle instruction sur la tenue des assemblées primaires, communales & électorales.

Il approuve de plus une autre résolution, qui accords

des pensions à des militaires invalides.

Bourse du 5 ventôse.

Amsterdam60 1, 61, 62.
Idem courant58 1.
Mambourg 192, 190.
Madrid 1. 1. 3 s. 9 d.
Madrid effect 131. 10 s.
Cadix
Cadix effective 13 l. 7 s. ½.
Gênes92 \(\frac{1}{4}\), 90 \(\frac{1}{2}\).
Livourne 30 j.
Bale. 1 4 30 j., 3 p. 3 mois.
Lausanne comme Bâle.
Loudres 25 l., 24 l. 15 s.

Lyon
Lyon
Bordeaux 5
Inscriptions. 8 1. 17 s. 1, 91.
Mandat 24s., 24 3 d., 24.
Or fin
Ling. d'arg 50 l. 10 s.
Piastre 5 1. 7 s. 9 d.
Quadruple79 1. 15 s.
Ducat d'Hol 11 1. 10 s.
Sonverain34 liv. $3 s. \frac{1}{2}$.
Guinée
au-de-vie an deg 365 liv.

Ordre

Lett

le la

la h

Pr

16 lis

Le

pales ,

v avo

nécessa

ports.

l'augm

propos

l'on cl

publics

bles , fidélité

doiven compe

teront

signe o

compte Ferrai

Les

gouver

et per teurs

intitul

écrit,

vent d

On taine,

Nou

an pre

Les

sorlir charge

On mande

On

Esprit 5, 460 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 365 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique, 2 liv. — Café Saint-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sacre d'Hambourg, 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. — Savon de Marseille, 22 s. — Chandelle, 12 s. ½. — Poivre, 2 liv. 2 s. - Sel, 6 liv. le o. - Amidon, 8 s.

DE PImprimerie de Bover, Suard et Xhrouer, Propriétaires et Editeurs du Journal des Nouvelles Politiques que des Moulins, nº. 500.

THE RESERVED STREET AND THE PROPERTY OF THE PR